

8/1

COMMISSION pour l'examen du projet de loi,  
ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, concernant  
les frais occasionnés par les malades admis  
d'urgence dans les hôpitaux (art. 82 disjoint  
du projet de loi portant fixation du budget  
général des dépenses et des recettes de l'exercice  
1913). (N<sup>os</sup> 85, 130 et 324, année 1913.)

(Nommée le 10 avril 1919.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : LEFARIÉ.
- 2<sup>e</sup> — Henry CHÉRON. *Rapporteur*
- 3<sup>e</sup> — DELLESTABLE. *Président*
- 4<sup>e</sup> — MILAN. *Secrétaire*
- 5<sup>e</sup> — BLANC.
- 6<sup>e</sup> — NÈGRE.
- 7<sup>e</sup> — CHAPUIS.
- 8<sup>e</sup> — CHARLES CHABERT.
- 9<sup>e</sup> — GENOUX.



4  
Séance du 11 avril 1919

La Commission relative aux frais des malades admis d'urgence dans les hôpitaux a nommé

Président: M. Deltombe

Secrétaire: M. Milan

Rapporteur: M. Henri Chéron

Le Président

Deltombe

Le Secrétaire

Milan

Séance du 15 avril 1919

Sous la Présidence de M. Deltombe

M. Henri Chéron donne lecture de son rapport; qui est adopté, et qui sera déposé aujourd'hui sur le bureau du Sénat.

Le Président

Deltombe

Le Secrétaire

Milan